

Ivry-sur-Seine, le 10/02/23

Sup'Recherche-UNSA
87 bis, avenue Georges Gosnat,
94853 Ivry-sur-Seine cédex
Jean-Pascal Simon, Secrétaire général
SG@sup-recherche.org
Virginie Saint-James, Secrétaire générale adjointe
SGA@sup-recherche.org

à Sylvie Retailleau,
ministre de l'Enseignement supérieur
1, rue Descartes
75005 Paris

Madame la ministre,

Vous avez annoncé que la cible de la PES (prime d'enseignement supérieur), fixée initialement à 3200 € en 2025, passera à 4200 € en 2027. Cette revalorisation ne permet pas de retrouver la situation *ante* LPR où ESAS et enseignants-chercheurs bénéficiaient d'une prime statutaire analogue.

La journée nationale du 11 septembre a été très forte notamment dans les IUT où des collectifs regroupant des enseignants-chercheurs aux côtés des ESAS ont décidé l'abandon de leurs certaines de leurs fonctions. Nous constatons des impacts déjà sensibles sur la charge supplémentaire que cela fait peser sur les chefs et cheffes de départements et leurs secrétariats.

Pour pallier cela, certains établissements négocient localement des compensations permettant aux ESAS de bénéficier de dispositifs indemnitaires en compensant sur fonds propres l'écart entre la prime C1 et la PES. C'est au bon vouloir des établissements, mais aussi, et surtout de leur situation financière. Une telle solution met à mal les principes fondamentaux d'un service public de l'enseignement supérieur puisque, selon l'établissement où ils sont affectés, les ESAS, fonctionnaires de l'État, se verront verser une rémunération de base différente. Il est d'ailleurs difficile de concevoir que le principe législatif d'autonomie des universités puisse aller jusqu'à atteindre à ce point le principe constitutionnellement reconnu d'égalité entre les agents.

Sup'Recherche-UNSA vous demande de trouver une solution pour que les montants des primes statutaires des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs soient alignées dès l'année 2024.

La question pour nous ne s'arrête pas là, nos collègues ESAS ne peuvent être réduits à leurs 384 heures d'enseignement et doivent être reconnus et respectés pour l'ensemble des missions qu'ils accomplissent. Vous trouverez ci-joint un ensemble de propositions et chantiers que nous avons portés lors du GT du 7 septembre 2023 et que nous souhaitons travailler avec vos services.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée,

Jean-Pascal SIMON



Virginie Saint-James

